

# AVIS D'ÉBULLITION

Chapais, le 20 juin 2022

**La Ville de Chapais** avise sa population qu'il est nécessaire, à titre **PRÉVENTIF**, de faire bouillir l'eau 1 minute avant de la consommer.

Cet avis d'ébullition restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre; un communiqué vous sera acheminé dès que celui-ci sera levé.

## QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

De l'eau préalablement bouillie pendant une minute ou de l'eau embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants :

- Boire et préparer des breuvages ;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés ;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.) ;
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.) ;
- Fabriquer des glaçons ;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

## Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis :

Fermez les fontaines d'eau et affichez un avis d'ébullition préventif aux endroits où de l'eau reste disponible.



Simon Blanchet  
Contremaître des travaux publics

